

**NIEUL-SUR-MER**

## Trois communes réunies autour de la petite enfance

C'était un conseil plutôt expéditif jeudi soir dernier avec huit questions à l'ordre du jour... Quelques délibérations courantes, une attribution pour l'Association indépendante des parents d'élèves (Aipe) en séance de rattrapage pour une sollicitation de 700 euros pour un projet d'un rucher pédagogique communal. Les élus à l'unanimité ont voté la somme de 300 € pour le fonctionnement annuel de l'association et de 400 € au titre du projet.

La délibération d'une convention de partenariat avec le syndicat intercommunal Soluris dans le cadre de la mise en œuvre RGPD (Règlement général sur la protection des données) a valu débat. En effet, les collectivités locales sont amenées à gérer de nombreuses données dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, urbanisme... et le recours au réseau Internet facilite le développement des télé-services locaux à destination des administrés. Bref, il s'agit de veiller à protéger les données à caractère personnel.

Jacqueline Chevallier de l'opposition, au vu du document de synthèse remis aux élus a relevé moult



**Nieul, Lagord et L'Houmeau partageront les coûts du Relais des assistantes maternelles (RAM).** PHOTO « SO »

imprécisions sur le contrat proposé par le syndicat Soluris, et ce au regard de la sécurité informatique. Après un long débat, les élus ont autorisé le maire à signer le contrat, moins cinq votes « contre » de l'opposition.

### **Géré par Lagord**

L'adjoint Marc Maigné s'est ensuite fait le rapporteur d'une convention intercommunale pour le Relais des assistantes maternelles (RAM). L'objectif serait de répondre aux besoins d'accueil des enfants en de-

hors de la famille pour les communes de Lagord, Nieul et L'Houmeau. Ces trois communes mènent une politique d'action sociale familiale articulée autour de trois grands objectifs : informer les familles ; favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles et observer les conditions locales d'accueil du jeune enfant.

Les communes ont décidé de continuer leur collaboration concernant l'ouverture de ce futur RAM intercommunal afin de soutenir ces objectifs. Géré par la commune de Lagord, le RAM a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans au domicile des assistantes maternelles.

Afin d'être accessible à tous, les activités d'un RAM sont gratuites, le coût de financement étant partagé entre la Caisse d'allocation familiale, les trois municipalités et d'éventuels autres partenaires (tel que le Conseil départemental). Un ratio enfants/assistantes maternelles sera calculé pour une répartition financière équitable. La convention entre les trois communes sera actée le 27 juin prochain.

**Jean-Pierre Ouvrard**